



Renseignements avant d'entamer une procédure

Par **hugoteric**, le **14/09/2012** à **17:37**

bonsoir,

je me suis séparé d'une personne récemment, nous ne vivions pas sous le même toit, mais j'ai effectué à sa demande plusieurs travaux dans son domicile, dont elle est propriétaire, durant la période où nous étions ensemble.

J'aimerais savoir si je peux lui demander le remboursement des frais de mon travail effectué à son bénéfice et à celui de ses enfants, ainsi que des matériaux que j'ai fournis dans l'attente de votre réponse, d'avance merci

Par **amajuris**, le **14/09/2012** à **18:05**

bjr,

vous pouvez bien sûr demander mais si la personne refuse vous devrez entamer une procédure devant un tribunal sans avoir la garantie de gagner.

la personne peut se défendre en disant que vos prestations étaient bénévoles, comme un cadeau et qu'il n'a jamais été question que vous soyez payé.

d'ailleurs votre demande fait suite sans doute à votre séparation qui est en fait le vrai motif de celle-ci.

cdt

Par **alterego**, le **14/09/2012** à **18:08**

Bonjour

Question que je m'étais posé aussi un jour.

Si vous l'avez fait pour vous, à la rigueur oui, si vous l'avez fait pour elle, non. Sinon à quoi servent les sentiments.

Cordialement

Par **hugoteric**, le **14/09/2012** à **22:10**

bonsoir, merci pour vos réponses

mais je leur dois aussi un infarctus il y a quatre ans, grâce à leur gentillesse et leur amour....

Par **alterego**, le **15/09/2012** à **06:10**

Bonjour

Ne nous égarons pas.

Un infarctus, est une nécrose d'une partie du muscle cardiaque. Ce ne sont pas eux qui ont bouché vos coronaires et fait que nombre de cellules de l'organe ne soient plus oxygénés.

Que leur comportement vous ait affecté et vous affecte encore se comprend. On ne sort jamais indemne d'un échec sentimental.

Lui demander, vous pouvez toujours. En cas de refus, vous n'aurez aucun recours.

Cordialement